

# VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

## CONSULTATION PUBLIQUE 6 août 2018

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE  
SOUSSIGNÉ, QUE:**

- Que lors d'une assemblée tenue le 3 juillet 2018, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #761 intitulé:

***Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de  
lotissement 708 par l'ajout de l'article 6.1.4.***

### DESCRIPTION

- L'article 6.1.4 est ajouté pour permettre qu'un terrain ou un lot dérogatoire puisse être agrandi ou modifié pour le rendre conforme au présent règlement

### LOCALISATION

- Territoire de Saint-Honoré
- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce seizième jour de juillet  
deux mille dix-huit.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 16 juillet 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>ième</sup> jour de juillet 2018.

